

Rapport de l'Assemblée parlementaire européenne sur les problèmes de la politique régionale (9 mai 1960)

Légende: Rapport de l'Assemblée parlementaire européenne sur les problèmes de la politique régionale et les voies et les moyens à mettre en oeuvre pour la réalisation d'une telle politique dans la Communauté des Six (Rapporteur: Bertrand Motte). Dès 1960, l'Assemblée propose la création d'un comité consultatif des économies régionales.

Source: Assemblée parlementaire européenne - Documents de séance 1960-1961. 09.05.1960, n° 24. [s.l.].

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/rapport_de_l_assemblee_parlementaire_europeenne_sur_les_problemes_de_la_politique_regionale_9_mai_1960-fr-88f32769-4689-44dd-a6e2-6f43c74849c7.html

Date de dernière mise à jour: 20/10/2012

Rapport sur les problèmes de la politique régionale et les voies et les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation d'une telle politique dans la Communauté des Six

par M. Bertrand Motte
Rapporteur

[...]

Deuxième partie Propositions pour une politique économique régionale européenne

[...]

3) Si le traité prévoit, indépendamment de l'Assemblée, des institutions à vocation consultative au niveau communautaire, comme le Comité économique et social, si la Commission de la C.E.E. affirme, dans ses rapports, sa volonté de travailler en collaboration étroite non seulement avec les gouvernements mais aussi avec les organisations d'employeurs et de salariés, il n'en est pas moins vrai qu'un point fondamental reste absent des textes et qui revêt une importance essentielle dans le domaine d'une politique régionale : celui de la participation des collectivités ou institutions compétentes dans la dimension régionale à la mise en œuvre de cette politique. Il semble que c'est notamment dans cette voie que votre commission peut effectuer l'apport le plus positif et le plus nécessaire à la définition des voies et moyens d'une politique économique régionale communautaire.

[...] un outil de travail doit très rapidement être mis sur pied. Les contacts déjà pris entre la Commission européenne et les fonctionnaires nationaux compétents en matière d'économie régionale, faciliteront la création de cet outil. Il pourrait s'agir d'un comité comparable à celui prévu par l'article 83 du traité pour les transports (notons d'ailleurs que le chapitre des transports du traité se trouve être le seul à mentionner directement « une politique économique régionale », art. 80, paragraphe 2).

En résumé, il s'agit de constituer un appareil extrêmement souple et permanent de connaissance des réalités économiques régionales et de leurs tendances évolutives. Cet appareil doit, dans ses méthodes comme dans ses cadres, s'intégrer dans l'appareil d'étude nécessaire à la définition et à la mise en œuvre de la politique générale à long terme de la Communauté.

Dans cet ordre d'idées, il convient de créer auprès de la Commission de la C.E.E. un « *comité consultatif des économies régionales* ». Ce comité serait composé d'experts désignés par les gouvernements des États membres, et d'experts désignés par des organisations publiques, semi-publiques ou privées représentatives des initiatives régionales de base.

Le rôle de ce comité sera essentiellement d'études et d'analyses, devant faciliter à la Commission de la C.E.E. la recherche de la coordination des politiques économiques régionales et l'élaboration de recommandations aux États membres à ce sujet.

[...]